



Le 12 novembre 2025

PAR COURRIEL

Accès à l'information

Complexe Desjardins
Tour Est, 12^e étage
C. P. 10000, succ. pl. Desjardins
Montréal (Québec) H5B1H7
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0494

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 21 octobre 2025 et indiquant :

« La présente lettre est pour faire une demande d'accès à l'information des documents suivants :

- 1- *Les dommages environnementaux sur la biodiversité marine de la centrale hydroélectrique Chute-des-Chats (obtenir l'étude la plus ancienne et la plus récente);*
- 2- *Les statistiques sur la perte énergétique en 2024 et en 2023;*
- 3- *Comment assurez-vous une limitation de l'emprunte écologique des centrales hydroélectriques. »*

(Transcription intégrale)

Concernant le premier point de votre demande, le Catalogue des centres de documentation à Hydro-Québec, qui comprend notamment les documents d'évaluations environnementales, répertorie deux documents se rapportant à la Centrale de la Chute-des-Chats. Vous trouverez ci-après les notices de ces documents. Il est possible d'emprunter ces documents par l'entremise du service de prêt entre bibliothèques (municipales, collégiales, universitaires, etc.).

- <https://cherloc.ca/Record.htm?idlist=5&record=744012456229>
- <https://cherloc.ca/Record.htm?idlist=5&record=931512475979>

Compte tenu que le second point de votre demande nécessitait que vous nous fournissiez des précisions, que nos demandes et offres d'assistance du 27 octobre et du 3 novembre sont demeurées sans réponse, conformément à l'article 42 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous déclarons irrecevable cet élément de votre demande.

Enfin, en réponse au troisième point de votre demande, à Hydro-Québec le développement durable fait partie intégrante de toutes nos activités et de tous nos projets. Ainsi, la réalisation des projets hydroélectriques se fait conformément aux principes du développement durable. Le *Plan de développement durable*, notre *Stratégie en faveur de la biodiversité* et son *Plan d'action* font état de nos engagements. Ces documents, ainsi que d'autres ressources en lien avec ce point de votre demande, sont accessibles aux adresses suivantes :

- <https://www.hydroquebec.com/developpement-durable/>

- https://www.hydroquebec.com/themes/developpement-durable/pdf/strategie-d-hydro-quebec_en_faveur_de_la_biodiversite_2022-2026.pdf
- <https://www.hydroquebec.com/data/bilan-realisations-biodiversite/pdf/2024G146F-plan-action-biodiversite-francais-1.pdf>
- <https://www.hydroquebec.com/comprendre/hydroelectricite/developpement-durable.html>
- <https://www.hydroquebec.com/developpement-durable/documentation-specialisee/faune-piscicole.html>
- <https://www.hydroquebec.com/comprendre/hydroelectricite/construction-refection.html>

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que l'article de cette loi mentionné à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil
Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.